

Rites funéraires mégalithiques sénégaubiens et sociétés africaines précoloniales : quelles compatibilités ?

**Funerary rites in megalithic societies of Senegambia and precolonial Africa:
to which extent are they consistent?**

A. Gallay

Reçu le 9 mai 2009 ; accepté le 25 janvier 2010

© Société d'anthropologie de Paris et Springer-Verlag France 2010

Résumé En France, la problématique de l'analyse des sépultures est entièrement dominée par l'analyse dite taphonomique des restes osseux alors que les réflexions d'ordre anthropologique restent marginales. À l'occasion de l'analyse des morts d'accompagnement présents dans les sépultures mégalithiques sénégaubiennes (50 cal BC–1640 cal AD), cette communication pose la question de la pertinence d'une approche sociopolitique des rites funéraires en général et de ce phénomène en particulier. On propose les bases d'une typologie des sociétés précoloniales de l'Afrique de l'Ouest, et on démontre que les rituels funéraires des cercles mégalithiques sont essentiellement compatibles avec ce que les ethnologues francophones nomment des « chefferies classiques ». On démontre ainsi que les modèles néoévolutionnistes utilisés par l'archéologie nord-américaine ne peuvent rendre compte de la complexité des sociétés ouest-africaines.

Mots clés Mégalithisme · Sénégal · Anthropologie politique · Société précoloniale · Mort d'accompagnement

Abstract Finds in graves can be interpreted in several ways: French archeologists rely mostly on the so-called taphonomic analysis of bone remains, whereas sociopolitical considerations are largely ignored. This article discusses the case of megalithic burial sites in Senegambia (dating from 50 BC to 1640 AD), and namely the remains of « accompanying dead »: how far is a sociopolitical approach of funerary rites relevant to this and other cases? To address this question, a typology of precolonial societies of Western Africa is proposed. Such a model shows that funerary rites in megalithic circles are consistent with what French ethnologists

call « chefferie classique ». In this sense, a sociopolitical approach is fruitful, but extreme positions like neoevolutionist models, popular with North American archeologists, seem unable to cope with Western African societies.

Keywords Megalithism · Senegambia · Political anthropology · Precolonial societies · Accompanying dead

L'anthropologie funéraire française a été à l'origine de percées méthodologiques spectaculaires à travers le développement de la taphonomie. Les ossements humains étaient des vestiges le plus souvent ignorés des fouilles les plus anciennes. La fouille et la publication de l'hypogée SOM des Mournouards (Le Mesnil-sur-Oger, Marne), réalisées par André Leroi-Gourhan et son équipe en 1960 et en 1962, vont constituer une véritable révolution au sein du paradigme descriptif [1]. Les ossements humains des sépultures vont se situer désormais au centre des préoccupations des préhistoriens. Un nouveau thème de recherche naît en archéologie, la taphonomie, complétant l'analyse des pratiques funéraires. Nous expérimentons, nous-mêmes, cette approche lors de la fouille de la nécropole néolithique du Petit-Chasseur à Sion [2]. Ce programme est dominé par les noms de Henri Duday, à qui l'on doit une vision particulièrement acérée des processus taphonomiques et de Claude Masset qui a renouvelé les méthodes de la paléodémographie [3,4]. La thèse de Philippe Chambon (2003) [5] en donne la vue actuelle la plus complète pour les sépultures collectives françaises et permet également d'évaluer les limites de ce type d'approche. De façon quelque peu indépendante, l'anthropologue Guy Thilmans de l'Ifan de Dakar mène, entre 1975 et 1977, dans les mégalithes sénégaubiens, une série de fouilles exemplaires sur le plan de l'analyse taphonomique. On lui doit l'essentiel de nos connaissances sur les rites funéraires associés aux cercles, aux cercles-pierriers et aux tumulus-pierriers [6–8].

A. Gallay (✉)
13, boulevard du Pont- d'Arve, CH-1205 Genève, Suisse
e-mail : alain.gallay@unige.ch

La vision taphonomique a contribué à enrichir considérablement notre perception des pratiques funéraires en limitant désormais le massacre inadmissible d'une documentation archéologique qui n'est pas infinie. Mais, pour nous, le point essentiel se situe également ailleurs, au niveau des limites d'une archéologie descriptive pratiquement coupée des références de l'anthropologie sociale et culturelle par ailleurs fort peu nombreuses. Nous aimerions explorer ici une autre voie en abordant les conditions pratiques de la mobilisation de données d'ordre anthropologiques, cela à propos de l'analyse des rituels funéraires protohistoriques africains. Les cercles mégalithiques sénégalais (Sénégal et Gambie), qui se développent entre les premiers siècles avant notre ère et l'arrivée des Portugais sur les côtes de l'Afrique, offrent en effet un bon exemple des problèmes posés par l'analyse des rituels funéraires africains.

Nous poserons à leur propos les questions suivantes : nos connaissances sur les types de sociétés ouest-africaines précoloniales permettent-elles d'éclairer les rites funéraires du mégalithisme sénégalais ? Quelle est la procédure à suivre pour ce type d'analyse ? Contrairement à nos précédentes interventions sur le sujet [9,10], nous nous limiterons ici à la question des cercles mégalithiques et des monuments apparentés, cercles-pierriers et tumulus-pierriers.

Données archéologiques : les rites funéraires mégalithiques sénégalais

L'aire mégalithique sénégalaise s'allonge d'ouest en est, au sud du fleuve Saloum et au nord du fleuve Gambie. Elle englobe des nécropoles situées à la fois au Sénégal et en Gambie. Elle couvre une superficie de 33 000 km² et comprend, en l'état actuel des inventaires, 1 965 sites regroupant un total de 16 790 monuments, soit 1 045 cercles mégalithiques, 3 448 tumulus avec ou sans pierre(s) frontale(s), 9 093 tombelles (tumulus-pierriers et cercles-pierriers), ainsi que 3 204 pierres isolées. Les recherches effectuées par Thilmans et Descamps, notamment les fouilles de quatre sites : Tiékène Boussoura, Sine Ngayène, Saré Diouldé et Kodiam, apportent quant à elles des données essentielles sur les rites funéraires [8], données complétées par nos fouilles sur le site de Mbolob Tobé à Santhiou Kohel [9] et par les fouilles d'Holl et Bocum à Sine Ngayène.

Sur la base des données de Thilmans et al. [8] et de Gally et al. [9], nous pouvons rassembler un corpus regroupant 13 sépultures ayant fait l'objet de fouilles détaillées, notamment au niveau de l'analyse taphonomique. Ce corpus permet de décrire une évolution du rituel funéraire au cours du temps sur une période située entre 50 cal BC et 1 640 cal AD. Dans notre hypothèse, les tumulus qui sont parfois associés aux cercles dans la partie occidentale de l'aire

mégalthique sont plus tardifs. On ajoutera à ce corpus les observations effectuées sur le double cercle 27 situé au centre de la nécropole de Sine Ngayène, fouillés en 2002 et 2003 par Holl et Bocum et Holl et al. [11,12]. Ce monument révèle deux faits nouveaux par rapport aux connaissances précédentes. Le premier est la longue durée d'utilisation du monument avec quatre phases d'inhumations qui s'étendent de 700–800 à 1 380 cal AD. Le second est la présence de sépultures qualifiées de secondaires par les auteurs des fouilles.

Ce corpus archéologique, quoique récent, présente une particularité : il n'existe aucune source ethnographique ou historique directe se rapportant à la population qui en est à l'origine. Tout au plus peut-on écarter son appartenance au groupe mandé dont la présence dans la région, bien qu'en partie contemporaine, remonte à une époque tardive. On peut distinguer dans cet ensemble sur le plan chronologique trois composantes :

- une évolution interne du système ;
- une rupture tardive provoquée par un événement extérieur contemporain de l'apparition des tumulus à pierre frontale ;
- une influence secondaire sur le monde Sereer.

Seul le premier point nous intéresse ici.

Les relevés publiés par Thilmans permettent de formuler l'hypothèse de sépultures souvent simultanées [8]. La démonstration de ce type de pratique est apportée par la fouille des sépultures du tumulus 43 de la nécropole de Santhiou Kohel [9] (Fig. 1). Les sépultures présentent souvent plusieurs individus dont l'inhumation est simultanée, ou se situent au sein du déroulement d'une même séquence rituelle dont il est difficile d'apprécier la durée. Les corps secondaires peuvent s'interpréter comme des morts d'accompagnements (MA). Cette pratique est acquise pour l'ensemble des monuments mégalithiques : cercles, cercles-pierriers, tumulus-pierriers et, dans une plus faible mesure, tumulus. Dans cette perspective, le phénomène mégalithique, à l'exception des tumulus à pierre frontale, forme un ensemble homogène animé d'une dynamique historique propre, dont la caractéristique principale est une augmentation régulière du nombre des individus tués au moment du décès des personnes enterrées [10] (Figs. 2–5).

Présence des MA dans les sociétés précoloniales d'Afrique de l'Ouest

Tuer un plus ou moins grand nombre de personnes au moment du décès d'un personnage important était une pratique largement répandue dans nombre de sociétés avant que les Européens n'imposent l'« ordre » colonial. Parmi ces malheureux certains trouvaient place aux côtés du défunt.



Fig. 1 Site mégalithique de Mbolob Tobé à Santhiou Kohel (Bao Bolon, Sénégal). Zone centrale des cercles. Dégagement lors des fouilles du département d'anthropologie de l'université de Genève 1980–1981. Photographie Alain Gallay / *Mbolob Tobé megalithic burial sites near Santhiou Kohel (Bao Bolon, Senegal). Central zone of the circles. Portion cleared during excavations made by the « Département d'anthropologie de l'Université de Genève » in 1980–1981. Photo by Alain Gallay*

Alain Testart [13,14] a dressé récemment en bilan général de ces pratiques et a proposé, pour désigner les personnes mises à mort, le terme de « mort d'accompagnement », que nous reprenons ici à notre compte. Ces pratiques se trouvent associées à des rituels funéraires extrêmement variés, mais on les rencontre fréquemment dans des sociétés qui, encore récemment, élevaient des mégalithes, comme en Indonésie, en Mélanésie ou en Polynésie [15].

Des données historiques montrent que la pratique des MA était présente en Afrique de l'Ouest au moment de l'arrivée des premiers Européens (Tableau 1). La compilation des données historiques disponibles [16–18] permet d'établir un corpus des pratiques funéraires impliquant des MA. À part la mention d'El Bekri [19], les sources arabes sont peu prolixes sur les rites funéraires. Les sources européennes se rencontrent à partir du xvi^e siècle avec un pic pour le xvii^e siècle, puis au xx^e siècle avec les premiers travaux ethnologiques. Les témoignages sur les MA sont, pour la plupart, des témoignages indirects qui nécessitent une critique d'ordre historique. Il existe néanmoins quelques excep-

tions où des Européens ont assisté directement à des funérailles comme c'est le cas pour le Royaume Ashanti [13] (pp 88–93).

En zone sahélienne, au xi^e siècle, les Soninké de L'Empire du Ghana enterraient leur roi sous un grand tumulus et enfermaient avec lui plusieurs de ses cuisiniers et fabricants de boisson [19] (p 100).

Chez les Mandingues de l'Ouest au xvi^e siècle, le roi était inhumé assis dans sa case avec sa première femme et ses familiers enterrés vivants. La case était ensuite recouverte d'un grand tumulus [20] (p 39).

Chez les Sereer du Sénégal au xx^e siècle, l'inhumation d'un chef important, qui avait lieu dans sa case, pouvait s'accompagner de la mise à mort d'un de ses dignitaires, diaraf ou farba [21] (pp 330–331).

En zone forestière, les Bèti du Cameroun conservaient quelques esclaves qui étaient tués à la mort de leur maître. On s'indignait en effet que des esclaves puissent survivre à la mort de leur maître. On plaçait ces derniers au fond de la tombe ainsi que les femmes non dotées [13] (p 98).

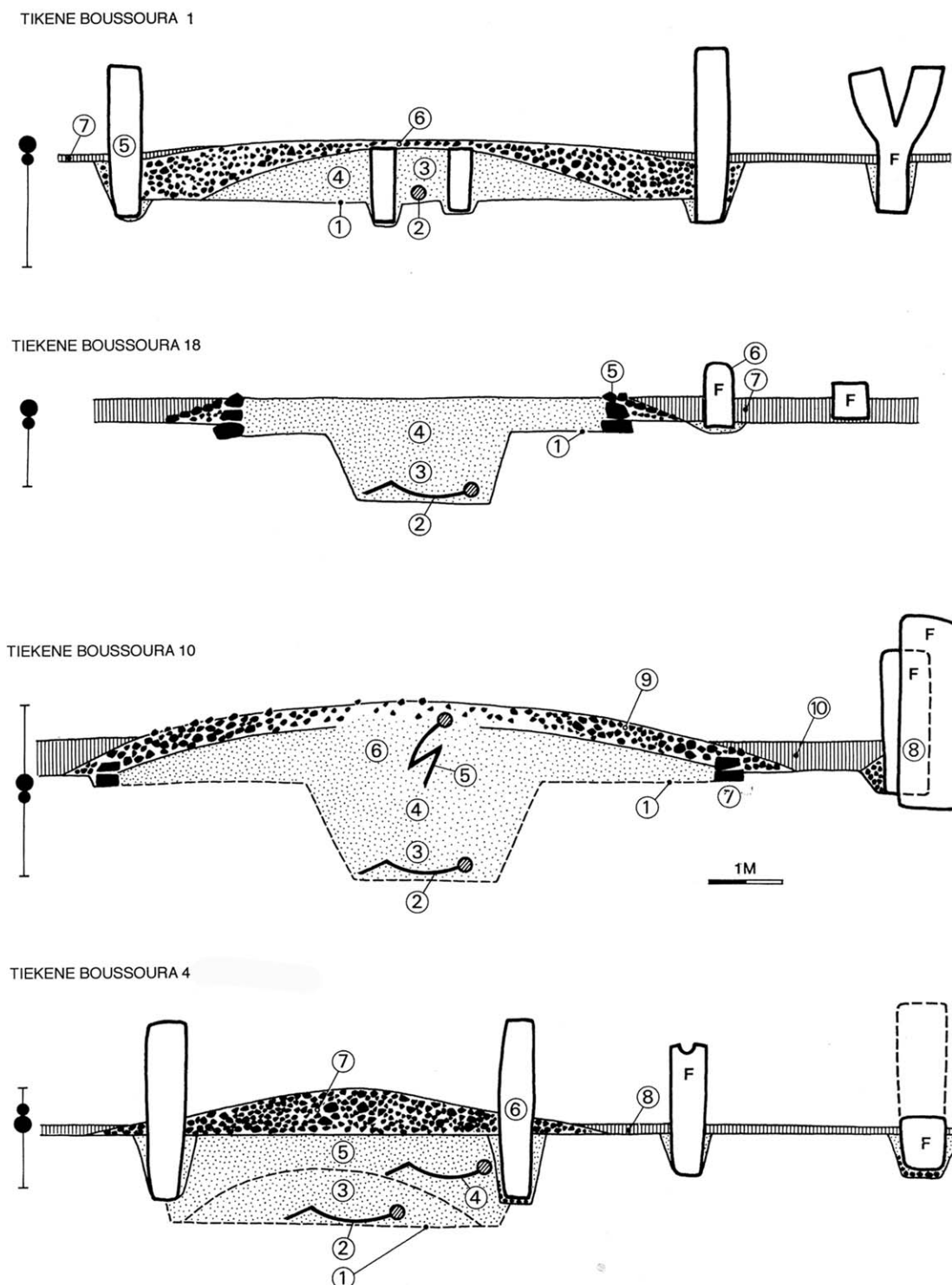
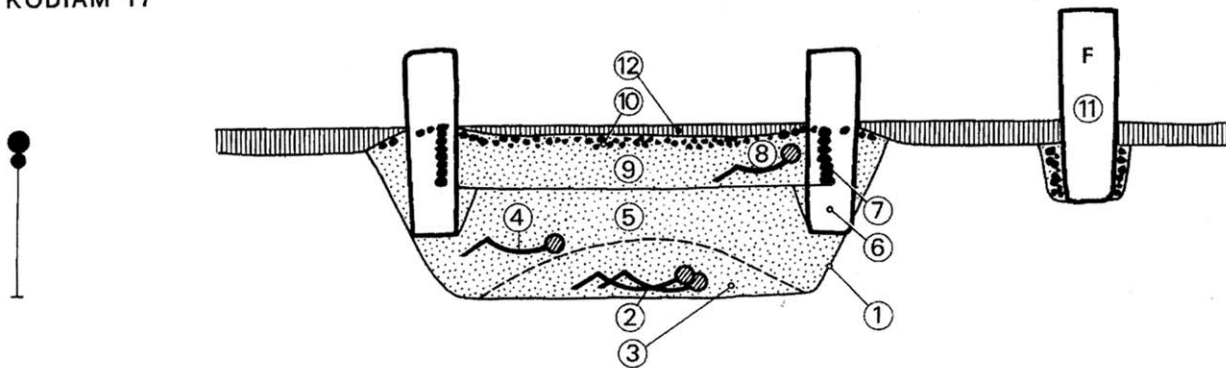
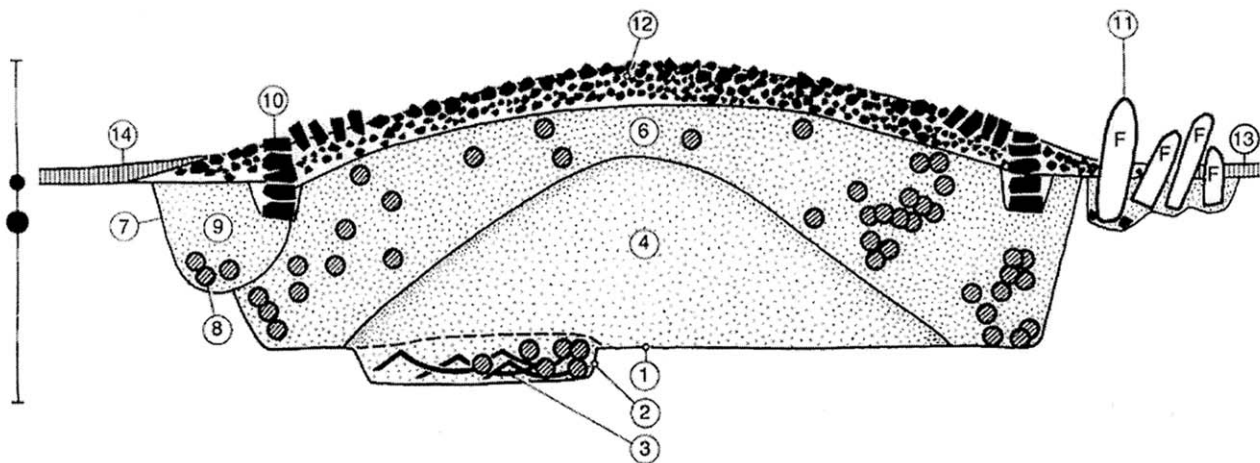


Fig. 2 Tiékène Boussoura (Sénégal). Coupes schématiques restituées d'après la documentation de Guy Thilmans. Les monuments 1 (357–41 cal BC et 48 cal BC–81 cal AD) et 18 ne présentent pas de morts d'accompagnement (MA), les monuments 4 (654–1 146 cal AD) et 10 présentent chacun un seul MA en position stratigraphique supérieure. Dessins Serge Aeschlimann. Les numéros donnent l'ordre des opérations dans l'édification de la sépulture. F. Pierre(s) frontale(s) / Site in Tiékène Boussoura (Sénégal). Cross-section drawn according Guy Thilmans. (The group 1 of monuments (357 to 41 cal BC and 48 cal C to 81 cal AD) and 18 do not have accompanying deads, monuments 4 (654 to 1.146 cal AD) and 10 each have one accompanying dead in upper stratigraphic position. Drawn by Serge Aeschlimann

KODIAM 17



SARE DIOULE 1



SINE NGAYENE 25

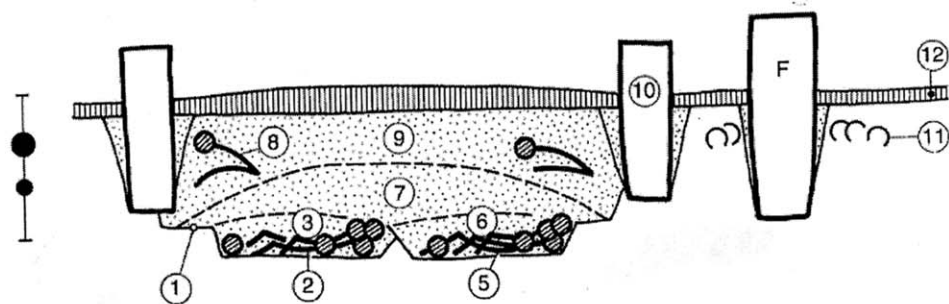


Fig. 3 Kodiam, cercle 17 (558–586 cal AD cal et 679–945 cal AD), Saré Diouldé, tumulus pierrier 1 (1 406–1 636 cal AD). Sine Ngayène, cercle 25 (1 043–1 257 cal AD) (Sénégal). Coupes schématiques restituées d'après la documentation de Guy Thilmans. Dessins Serge Aeschlimann / Circle 17 in Kodiam (558 to 586 cal AD and 679 to 945 cal AD), stone tumulus 1 (1406 to 1636 AD cal), circle 25 in Sine Ngayène, Senegal (1043 to 1257 cal AD). Cross-section after Guy Thilmans. Drawn by Sege Aeschlimann

Chez les Odjikru et les Abey de Côte-d'Ivoire au ^{xviii}^e et au ^{xix}^e siècles, les femmes étaient tuées sans épanchement de sang par pendaison, par le poison, ou enterrées vives. L'esclave mâle était abattu au gourdin ou à la lance, ou décapité, ou encore introduit de force vivant dans la tombe [13] (p 99).

Chez les Beaffare du sud de la Gambie au ^{xvi}^e siècle, on tuait au moment de la mort du roi sa principale femme, son plus grand favori et ses meilleurs esclaves. Ces derniers étaient placés dans la tombe, accompagnés des dépouilles de certains animaux domestiques [20] (p 79).

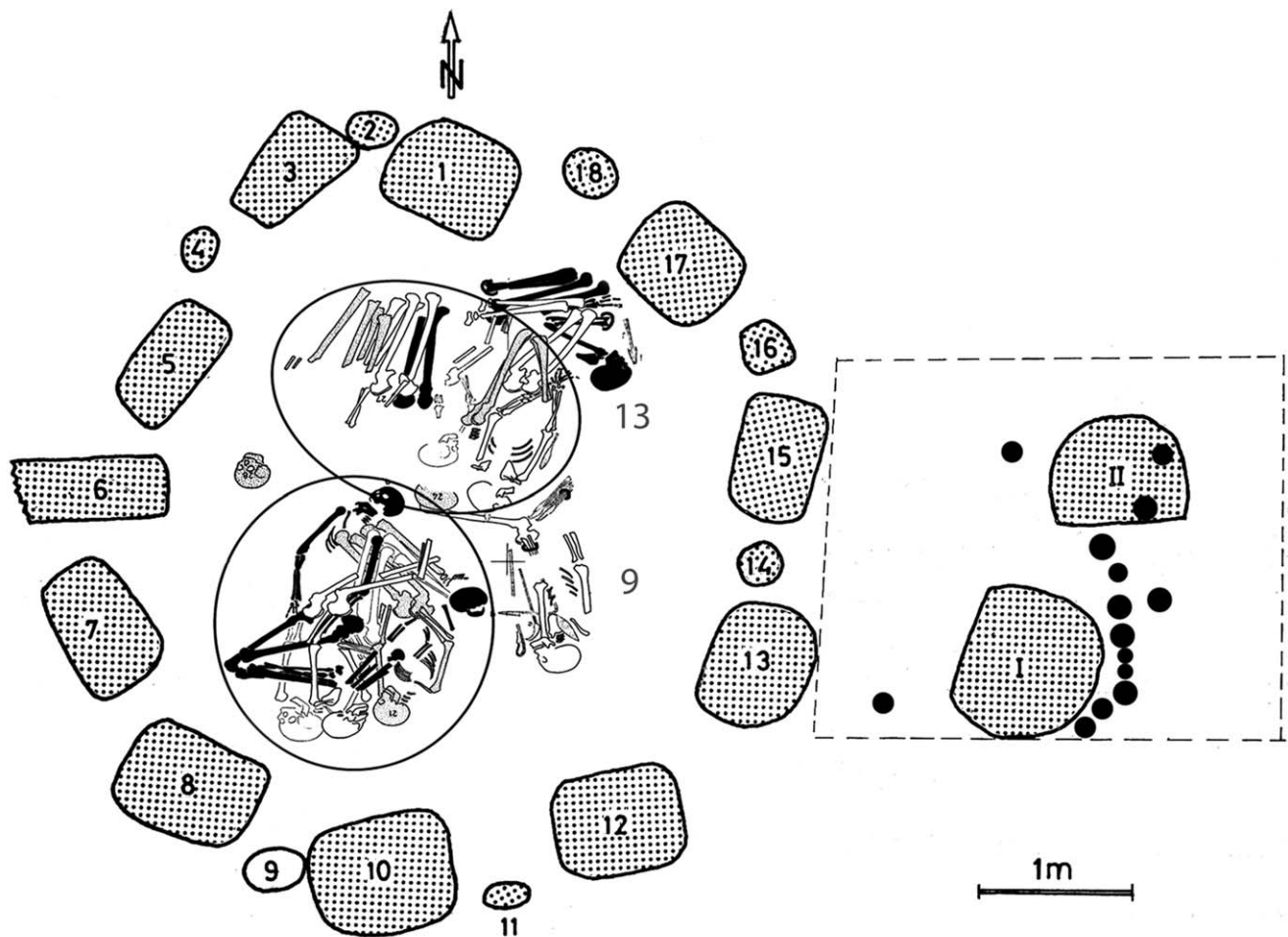


Fig. 4 Sine Ngayène, cercle 25. Le relevé des tombes profondes de rang 1 et 2 montre clairement deux individus isolés associés à d'importants mobiliers funéraires dont des fers de lance. Chaque individu est accompagné d'un amas compact de corps. Le premier individu inhumé 9 pourrait correspondre au défunt. Dans ce cas de figure, l'individu 13 pourrait être un mort d'accompagnement de rang supérieur (un chef de guerre ?). Le défunt et son compagnon sont dotés chacun de plusieurs morts d'accompagnement de rang moindre. Ronds noirs : poteries rituelles à fond secondairement percé déposées au pied des pierres frontales. Infographie Alain Gallay / Cercle 25 near Sine Ngayène. The mapping of deep graves of rank 1 and 2 clearly displays two single bodies together with considerable goods (e. g. spearheads). Each of these two individuals being associated with a compact pile of further bodies. The first buried person labelled 9 might be the deceased one. In this context, the body 13 could be a high ranking accompanying dead, like a chief warrior. The deceased and his mate are each endowed with several accompanying deads of lesser rank. Black dots: pots for rituals (i. e. « killed » with their bottom pierced before being laid at the foot of front stones). Infography by Alain Gallay

La pratique des MA était courante chez les habitants des îles Bissao au ^{xvii}^e siècle. Le Courbe mentionne, à l'occasion du décès du roi, la mise à mort des femmes qu'il a le plus aimées et des esclaves de sa maison [22] (p 222). Chez les Pepel, les mises à morts par étranglement concernaient plus de 30 personnes, des jeunes filles et les esclaves les plus fidèles au défunt, qui étaient enterrés avec lui [23,24].

En 1670, Villault décrit l'enterrement du roi de Fetu en Côte de l'Or selon un témoignage indirect. Le corps était enterré dans un endroit secret par des esclaves qui étaient ensuite exécutés. Ses femmes pouvaient l'accompagner

dans la tombe. Si le défunt était un grand personnage, quatre à cinq cent personnes pouvaient être mises à mort le jour des funérailles [17].

Dans le Royaume Abron du Gyaman, en Côte-d'Ivoire et au Ghana, au ^{xix}^e siècle, l'hécatombe, limitée dans le cas d'un chef de lignage, pouvait devenir beaucoup plus importante lorsqu'il s'agissait d'un roi ou d'un chef de province. La mort donnait le signal d'une vague d'exécutions désordonnées auxquelles succédaient une série d'exécutions « ordonnées » qui marquaient chacune des étapes du long processus des funérailles et de l'enterrement. Le chiffre

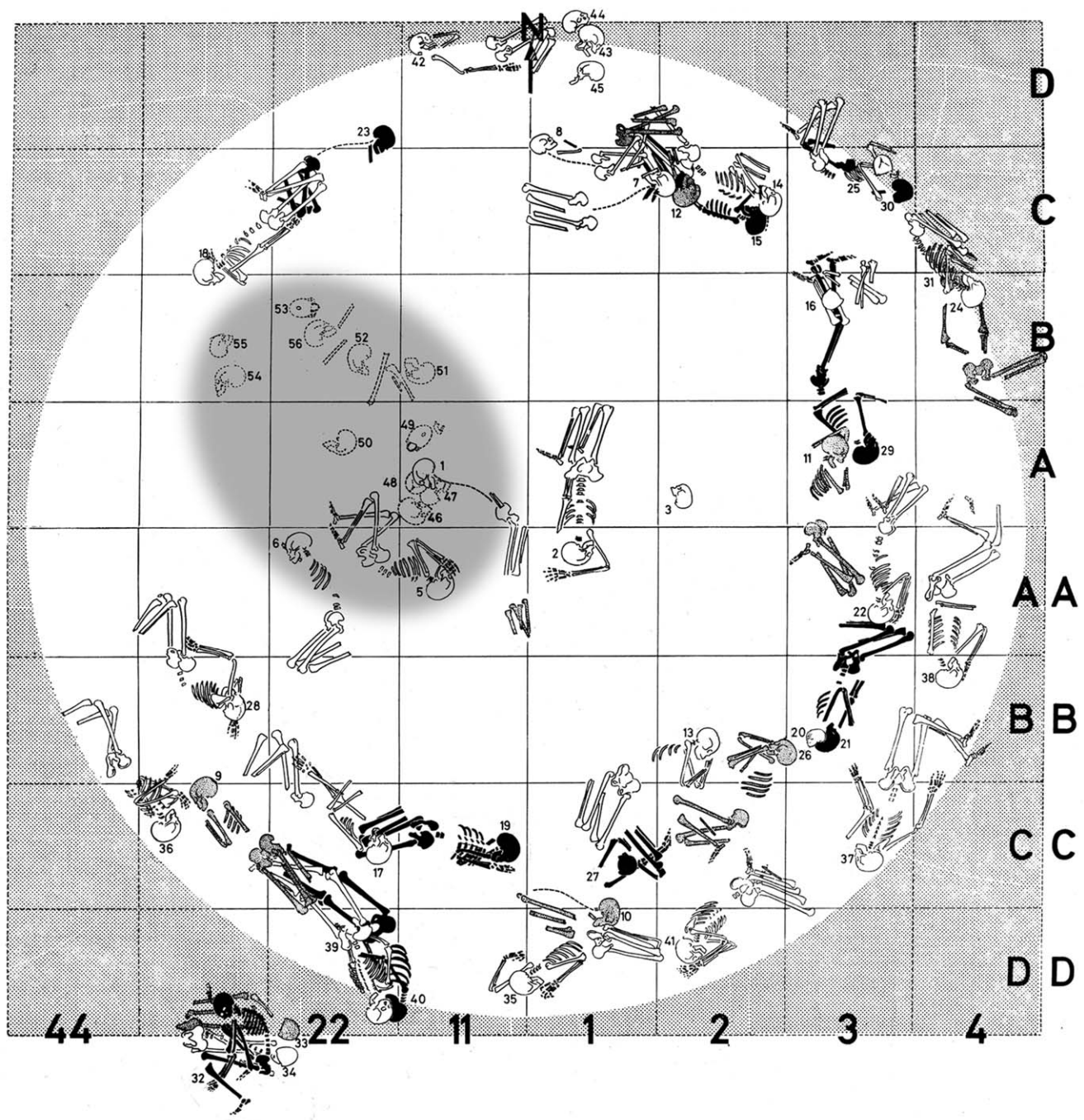


Fig. 5 Saré Diouldé (Sénégal), tumulus-pierriers 1. Plan des sépultures. Ce monument le plus récent est également celui qui a livré le plus grand nombre d'inhumations. Les corps disposés en périphérie sont stratigraphiquement postérieurs à l'amas central souligné par la zone grisée, dont seuls les crânes sont figurés. D'après Thilmans, Descamps 1980, Fig. 74 / Rocky tumulus 1 near Saré Diouldé (Senegal). Map of graves. This monument, the most recent one, has shown the largest number of burials. The outer bodies are proven by stratigraphy to be of a later period than the core pile emphasized by a greyish background on the picture, where only the skulls are drawn. After Thilmans, Descamps 1980, Fig. 74

de cent captifs mis à mort a été présenté comme une moyenne vraisemblable pour le roi et les chefs de province [25] (pp 407-410).

Le Royaume Ashanti du Ghana offre l'un des rares exemples de mises à mort auxquelles les Européens ont assisté. Le décès du roi donnait lieu à une véritable

Tableau 1 Présence de morts d'accompagnement dans les sociétés ouest-africaines d'après les sources historiques. Le type de société se réfère au classement présenté dans le texte / *Existence of accompanying deads in Western African societies according to historical sources. The typology of societies refers to the categories proposed in the article*

Dates	Population	Type de société
XI ^e siècle (Empire du Ghana)	Soninké (Mali)	Société royale
XVI ^e siècle (Empire du Mali)	Mandingues (Mali)	Chefferie classique
XX ^e siècle	Sereer (Sénégal)	État guerrier
?	Béti (Cameroun)	Protochefferie
XVIII–XIX ^e siècle	Odjirkruu, Abey (Côte-d'Ivoire)	Protochefferie
XVI ^e siècle	Beaffare (Gambie)	?
XVII ^e siècle	Îles Bissao (Guinée-Bissau)	?
XVII ^e siècle (Royaume du Fetu)	Côte de l'Or (Ghana)	?
XIX ^e siècle (Royaume Abron du Gyaman)	Sénoufo, Gurunsi, etc. (Côte-d'Ivoire, Ghana)	Chefferie classique
XIX ^e siècle (Royaume Ashanti)	Ashanti (Ghana)	Société royale
? (Royaume d'Oyo)	Yorouba (Nigeria)	Société royale
XIX ^e siècle (Royaume du Bénin)	Edo, Yorouba (Nigeria)	Société royale
XIX ^e siècle (Royaume d'Abomey)	Fon (Bénin)	Société royale

hécatombe d'esclaves, jusqu'à 3 000 prélevés chez les prisonniers de guerre provisoirement épargnés ou exécutés au hasard des rues. Les personnes tuées étaient abandonnées dans la forêt. Le rite funéraire était complexe. Après une période de décomposition suivie d'un décharnement, le corps était placé dans un coffre et déposé dans le mausolée royal. Les épouses mises à mort avaient droit à des sépultures séparées, mais les autres personnes exécutées, représentant de la maison du roi, dignitaires, hommes libres ou esclaves volontaires, ne semblaient pas suivre le défunt dans sa tombe [13]. On mentionnera néanmoins qu'il était d'usage sur la Côte de l'Or d'enterrer vives avec le cadavre d'un grand personnage un certain nombre de jeunes femmes [26] (p 141).

Dans le Royaume du Dahomey au Bénin au XIX^e siècle, les femmes du roi se tuaient entre elles à sa mort pour aller le rejoindre au tombeau [26] (p 40). Des mises à mort de prisonniers de guerre, auxquels des Européens ont assisté, avaient également lieu chaque année pour honorer certains rois défunts. Les prisonniers étaient décapités et les têtes rassemblées pour orner les murs du palais. Ces hécatombes pouvaient concerner plusieurs centaines de personnes [26] (pp 63-66).

Dans le Royaume d'Oyo, au Nigeria, les funérailles du roi étaient accompagnées de « sacrifices humains », et du suicide rituel de certaines des femmes du roi et des officiels que l'on nomme « ceux qui vont mourir avec le roi » [27].

Dans le Royaume du Bénin au Nigeria le corps du roi devait être accompagné d'une suite nombreuse, que l'on enfermait vivante dans la tombe. Par la suite, des sacrifices humains, qui permettaient d'envoyer au roi des messagers, accroissaient cet entourage, une façon pour le nouveau roi d'assurer un culte à ses ancêtres [28].

Point important dans la perspective de cet article, il convient, en règle générale, d'être prudent quant à la signification anthropologique réelle du terme « roi », couramment utilisé dans les témoignages des Européens dès le XVII^e siècle pour désigner le principal dépositaire du pouvoir politique. Ce terme ne rend compte en effet que très imparfaitement du statut social des chefs suprêmes des communautés, une question qui mériterait à l'avenir un examen plus approfondi.

Caractéristiques communes des sociétés africaines précoloniales d'après l'anthropologie

Les travaux des anthropologues permettent de jeter les bases d'une typologie des sociétés africaines précoloniales de l'Afrique de l'Ouest. Cette typologie est d'abord fondée sur un certain nombre de caractéristiques communes.

La propriété de la terre n'est pas présente, à l'exception possible des transformations induites dans certains centres urbains par l'administration toucouleur [29]. Les familles paysannes vivent sous un régime d'allocation des terres par la communauté, une situation qui se rencontre lorsqu'une partie substantielle des terrains cultivables reste disponible sous forme de friches ou d'étendues sauvages. Les bénéficiaires de cette allocation ne sont pas de simples usufruitiers, mais des propriétaires au plein sens du terme, car leur dotation ne peut être reprise. La terre redevient disponible pour d'autres membres de la communauté lorsque la famille émigre ou s'éteint [14,30].

Les bases des sociétés sont constituées de structures lignagères le plus souvent, mais non exclusivement, patrilinéaires. Le lignage englobe tous les individus descendant

d'un même ancêtre par les hommes ou par les femmes, leurs conjoints et leurs enfants. Un lignage est donc un groupe de descendance fondé sur des règles de filiation. Plus l'ancêtre est lointain, plus sa descendance est nombreuse et plus grand est le groupe humain dont la cohésion est assurée par les règles de filiation.

Les sociétés sont stratifiées, mais ce ne sont pas des sociétés de classes. Au sens marxiste du terme, une classe sociale est en effet un groupe social d'une société étatique possédant, seul, certains moyens de production. Les sociétés africaines diffèrent des sociétés de classes définies par référence au capitalisme et à la propriété privée des moyens matériels de production. Ce sont des sociétés hiérarchisées simplement stratifiées. Il n'y a dans la société domestique traditionnelle, en dehors de l'esclavage, appropriation d'aucun moyen de production, ni humain, ni matériel. Dans l'esclavage par contre, ce sont des êtres humains qui tombent dans l'orbite du marché et deviennent objets de propriété [31]. Ils n'en constituent pas pour autant une classe sociale. Meillassoux utilise pourtant plus largement le terme de classe pour toute composante sociale placée dans un rapport organique d'exploitation par rapport à une autre.

Toutes les sociétés possèdent des esclaves. L'esclavagisme est un système social fondé sur l'exploitation d'une « classe » de producteurs ou de prestataires de service renouvelée essentiellement par acquisition guerrière ou marchande ou par contrainte sociale, suite à des endettements. Cette institution est une composante autochtone indépendante de l'influence secondaire de l'Islam, puis du commerce triangulaire européen [32].

Les sociétés présentent des systèmes de chefferies. Le pouvoir politique est d'abord un pouvoir patriarcal, mais il peut également reposer sur d'autres bases. Le chef n'est que le premier des patriarches. Son pouvoir et sa richesse ne vont guère au-delà de ce que permet le rapport de production patriarcal, soit la distinction entre cadets travaillant la terre et aînés contrôlant les récoltes et les redistribuant pour la consommation quotidienne. Le patriarche est un « aîné » appartenant aux classes d'âges les plus âgées. Les aînés, qui correspondent dans la terminologie locale aux « anciens », ont le monopole du pouvoir politique, car ils contrôlent à la fois les greniers (pouvoir de disposer des récoltes), les femmes (maîtrise des mariages au sein des grandes familles) et le savoir (connaissances ésotériques et religieuses dispensées dans le cadre des sociétés d'initiation) [33,34].

Le pouvoir politique patriarcal est souvent fondé sur un système de maîtrises qui permet de hiérarchiser les lignages les uns par rapport aux autres. Une maîtrise s'appuie sur les liens privilégiés établis entre une famille, un ensemble de familles ou un lignage, et un terroir particulier. La maîtrise, qui présente des aspects ésotériques et religieux, exprime le pacte passé entre l'agriculteur ou le pêcheur et les génies souvent souterrains des lieux. Ce pacte permet l'exploitation

économique du terroir et fonde la prééminence politique de la famille au sein de la chefferie. La maîtrise repose sur une première appropriation d'un terroir non encore mis en valeur ou sur la conquête par la négociation, la force ou la ruse de terroirs déjà occupés, dont on chasse les habitants. Il existe néanmoins des maîtrises qui ne concernent pas directement le rapport à la terre mais certaines composantes indispensables au fonctionnement des écosystèmes comme la pluie.

Sociétés africaines précoloniales d'après l'anthropologie : critères discriminants

Un certain nombre de caractéristiques permettent de distinguer des types de sociétés. Les règles qui président à la transmission de la chefferie au sein du lignage jouent un rôle essentiel dans la nature du pouvoir politique. L'ordre de transmission de la chefferie peut en effet suivre l'ordre de séniorité ou celui de primogéniture. Dans le premier cas, la transmission suit l'ordre de séniorité et, au sein de chaque génération, l'ordre donné par l'âge. Au décès d'un chef, l'homme le plus âgé prend la succession. Il peut donc s'agir indifféremment d'un frère cadet, d'un fils ou d'un neveu. Cette règle évite qu'un segment du lignage prenne le contrôle de la chefferie. Dans l'ordre de primogéniture, la transmission du pouvoir s'effectue du père au fils aîné. Cette règle crée une situation dans laquelle le pouvoir politique devient héréditaire et privilégie un lignage par rapport à tous les autres, créant une hiérarchie fixe entre lignages. Il existe néanmoins de nombreuses exceptions du fait des contraintes démographiques et des circonstances historiques [33].

L'acquisition des esclaves s'opère par simple poignade ou fait l'objet de razzias organisées. Dans la poignade, seules des personnes étrangères traversant le territoire d'une communauté peuvent être capturées, et sont généralement revendues immédiatement à des commerçants [31]. La razzia est, par contre, une opération militaire en territoire étranger destinée à se procurer par la force des esclaves. Les razzias ont été encouragées par la traite arabe puis européenne.

L'économie marchande [35] (p 134) est en relation avec des marchés d'importances variables. Nous pouvons distinguer cinq situations résumées dans le Tableau 2 [36].

Le pouvoir patriarcal peut être relayé ou supplanté par un pouvoir aristocratique. L'aristocratie peut être définie comme la fraction de la population possédant un pouvoir politique distinct fondé sur la force ou la richesse qui domine et contraint alors le pouvoir traditionnel. Il peut concerner des fractions jeunes de la population, détentrice de la force guerrière au détriment du pouvoir des anciens, fondé sur l'âge. On retiendra cette définition comme valable pour l'ensemble de notre présente réflexion.

La société peut présenter ou non un artisanat spécialisé en relation avec un système de castes. En Afrique de l'Ouest, la

Tableau 2 Typologie des transferts marchands présents sur les marchés d'Afrique de l'Ouest / *Typology of trade of items found in Western African markets*

Marchés				
1	Intravillageois	Producteur (valeur d'échange)	→	Consommateur (valeur d'usage)
2	Locaux	Producteur (valeur d'échange)	→	Consommateur (valeur d'usage)
3	Locaux	Marchand (valeur d'échange)	→	Consommateur (valeur d'usage)
4	Régionaux	Producteur (valeur d'échange)	→	Marchand (valeur d'échange)
5	Régionaux/internationaux	Marchand (valeur d'échange)	→	Marchand (valeur d'échange)

caste peut être définie comme une communauté endogame en relation avec un artisanat spécialisé (forge, tissage, poterie, travail du cuir ou du bois, etc.).

On distingue, dans les sociétés à castes, des hommes « nobles » assurant la production vivrière et des personnes de castes responsables notamment de certains travaux artisanaux. La spécialisation technique est la production exclusive, par un sous-groupe d'individus, d'objets consommés par la communauté villageoise ou régionale toute entière. Les castes, généralement endogames, sont apparues selon toute vraisemblance en zone sahélienne au XIII^e siècle [37,38].

L'expression sociale de la richesse peut avoir un caractère d'accumulation ostentatoire ou se développer selon une idéologie marchande et commerçante. Dans le capitalisme ostentatoire, l'accumulation des esclaves au sein de la classe dominante, pour des raisons de prestige, prive la paysannerie de cette main-d'œuvre et maintient celle-ci dans les structures d'une économie domestique. À la différence des sociétés marchandes, l'esclavage fonctionne surtout au profit de la cour et des membres de l'aristocratie. L'idéologie commerçante se développe sous l'influence de l'Islam et peu avant l'emprise coloniale. Elle développe des logiques de profits individuels fondées, non sur l'accumulation, mais sur le marché qui se développe au sein de castes de marchands parfois concurrentes des pouvoirs administratifs et guerriers.

Les secteurs économiques esclavagiste et domestique sont confondus ou dissociés. Il peut exister une strate sociale libérée de la production, spécialisée dans la guerre et l'exercice du pouvoir. On se trouve par conséquent en présence de deux secteurs économiques, l'un aristocratique et guerrier, l'autre domestique, qui n'entretiennent entre eux que des rapports inorganiques et occasionnels d'extorsion. La distribution des esclaves entre aristocrates et paysans ne reflète donc pas seulement une différence de condition entre l'aristocratie et les classes franches, elle définit surtout deux secteurs économiques distincts, l'un esclavagiste, l'autre domestique [31]. Cette situation s'oppose à la formation d'un État, du fait des rivalités entre chefferies, alors que l'État requiert l'unité de la classe dirigeante.

La société peut présenter ou non un ou plusieurs corps d'esclaves de la couronne. Le pouvoir politique peut attribuer à certains esclaves des rôles importants au niveau

militaire et administratif. Cette pratique, dite des « esclaves de la couronne », est un critère essentiel de la présence de l'État en Afrique de l'Ouest. Son extension en Afrique, hors des zones d'influence de l'Islam, rend peu crédible la thèse selon laquelle ce type d'institution serait dû uniquement à l'influence arabe [13].

Le pouvoir politique peut se concentrer ou non entre les mains d'un seul homme, exprimant ainsi une tendance despotique. Un pouvoir politique devient despotique lorsqu'il est exercé par une seule personne qui ne tolère aucun autre pouvoir indépendant à ses côtés, de quelque manière qu'il soit, politique, économique ou religieux et qui assimile ou subordonne tous les autres pouvoirs possibles.

L'Islam peut influencer ou non la sphère économique et politique du pouvoir. On remarque cette influence dans l'importance prise par cette religion dans l'idéologie guerrière avec le développement des guerres saintes (*djihad*) et des guerres esclavagistes visant les populations restées animistes, l'augmentation du volume du trafic des esclaves soumise à la demande maghrébine et européenne, l'accession au pouvoir d'une classe dominante désireuse d'encourager le commerce régional (bétail, textiles) et international (or, esclaves), plutôt que de le réprimer, enfin l'application du droit islamique en matière de succession et d'héritage.

Typologie des sociétés d'Afrique de l'Ouest

Les critères énoncés permettent de proposer un classement des sociétés ouest-africaines précoloniales distinguant cinq situations (Tableau 3).

Sociétés lignagères simples

Elles présentent la structure la plus élémentaire. Les communautés sont organisées en villages indépendants pratiquement endogames. L'unité politique est composée d'un gros village et de quelques hameaux satellites. Des associations temporaires entre villages peuvent se former sous la pression de menaces extérieures. Ces sociétés segmentaires présentent une structure égalitaire dans laquelle la chefferie à proprement parler est absente. Le pouvoir politique repose

Tableau 3 Proposition de typologie des sociétés ouest-africaines précoloniales / *Attempt of a typology of precolonial Western African societies*

	Chefferies classiques			États guerriers			
	Sociétés lignagères simples (Samo)	Protochefferies (Dogon Samyééré)	Suites militaires (Soundiata)	Despotisme guerrier (Sonraï)	Tyrannies militaires (Ségou)	Sociétés royales (Ashanti, Oyo, Bénin)	États marchands (Peul du Maassina, Toucouleur)
Marchés intravillageois	+	-	-	-	-	-	-
Transmission par séniorité	-	+	+	+	+	-	-
Poignade	+	+	+	+	+	-	-
Castes	(+)		+	+	+	(+)	+
Chefferie	-	+	+	+	+	+	+
Marchés locaux et régionaux	-	+	+	+	+	+	+
Marchés internationaux	-	-	+	+	+	+	+
Razzias	-	-	+	+	+	+	+
Aristocratie	-	-	-	+	+	+	+
Secteur économique esclavagiste	-	-	-	+	+	+	+
Capitalisme ostentatoire	-	-	-	-	+	+	-
Esclaves de la couronne	-	-	-	(+)	+	+	+
Despotisme	-	-	-	-	+	-	+
Primogéniture	-	-	-	-	-	+	+
Islam	-	-	(+)	(+)	-	-	+
Idéologie marchande	-	-	-	-	-	-	+

essentiellement sur des maîtrises ayant des connotations religieuses : maîtrise de la terre, maîtrise de la brousse, maîtrise de la pluie, plus rarement maîtrise du sang, détenues par certains lignages. Le chef de village est choisi dans le lignage possédant l'une des maîtrises. Son mode de désignation n'obéit pas aux règles générales de transmission des charges.

Un système élémentaire de castes est actuellement connu et comprend notamment des forgerons et des griots. Il pourrait ne pas avoir existé dans le passé. Les razzias esclavagistes sont inconnues et l'esclavage est quasi absent. Lors des guerres, on achève les blessés et l'on ne fait pas de prisonniers. Seules des personnes étrangères traversant le territoire peuvent être capturées et sont généralement revendues immédiatement à des commerçants selon le principe de la poignade. La servitude est réduite à sa forme élémentaire : peut être réduite en esclavage toute personne « étrangère », trouvée sur le territoire relevant du village, saisie et incapable de se défendre. Ne peuvent avoir un nombre limité d'esclaves achetés que certaines personnes investies de charges politiques importantes dans le cadre des diverses maîtrises. La descendance de mariages conclus avec des captives est immédiatement assimilée.

L'économie marchande est réduite à de petits marchés intravillageois journaliers où les habitants écoulent des produits de l'artisanat domestique et de la collecte. Les monnaies de commodité comme les cauris sont connues. La thésaurisation possible des cauris ne décrit que des rapports de force intravillageois. Le contact avec la sphère marchande régionale et internationale ne s'opère qu'à travers des marchands étrangers de passage comme les Dioula.

Les Samo, population du Burkina Faso voisine des Dogon et des Mossi, présentent un bon exemple de ce type de société [39].

Protochefferies

Elles voient se développer une première hiérarchie des lignages. Ce type de société est également qualifié de *chefferies archaïques* par Jean-Pierre Olivier de Sardan [40] pour désigner les formes les plus simples d'autorité et de formations politiques.

L'importance de la chefferie repose sur la profondeur généalogique dont se réclame un chef, c'est-à-dire sur le nombre de générations séparant l'ancêtre du descendant. Cette dernière détermine la dimension du groupe de descendance sur lequel il a d'abord autorité. La transmission de la chefferie se conforme en principe aux critères de l'hérédité, mais également, lorsque plusieurs lignages occupent le même territoire, sur des règles de préséance en relation avec l'ancienneté dans l'occupation des sols selon le système des maîtrises. Le chef a des pouvoirs de droit et peut monopoliser la force pour contrer notamment des menaces

externes. Les clivages dus à certaines stratifications sociales restent néanmoins peu importants et, surtout, peu visibles au niveau somptuaire. Le chef n'est que le premier des patriarches. Son pouvoir et sa richesse ne vont guère au-delà de ce que permet le rapport de production patriarcal. L'ordre de transmission de la chefferie au sein du lignage le plus ancien suit l'ordre de séniorité.

Le système des castes est actuellement connu, avec notamment des forgerons et des griots, mais certains indices semblent prouver que la situation était différente anciennement. Des traditions mentionnent en effet que la production du fer pouvait être en mains paysannes et la céramique peut être fabriquée par des femmes de paysans nobles [41–43].

Le mode d'approvisionnement en esclaves ne diffère pas de la situation précédente. L'intégration dans le marché régional s'opère par l'intermédiaire de marchés hebdomadaires qui se tiennent dans les villages et drainent une clientèle régionale.

Le Sarnyéré Dogon peut être présenté comme un exemple de chefferie archaïque. Le lignage possédant la chefferie réunissant l'ensemble des quatre villages de la montagne est composé des descendants de la première famille arrivée sur les lieux, qui possèdent ainsi la maîtrise de la terre. Les divers autres lignages se hiérarchisent en fonction de leur ordre d'immigration [44].

Suites militaires

Les chefferies classiques s. lat. voient l'apparition d'un pouvoir guerrier fédérateur affirmant la suprématie d'un clan, et réunissent les suites militaires et le despotisme guerrier.

Dans les *suites militaires* les guerriers réunis constituent des sortes de milices issues des populations franches qui tirent parti eux-mêmes, de façon « démocratique », des captifs que procure la guerre. La force guerrière mobilisée à cette occasion sera le noyau ultérieur de l'État. L'intégration des populations vaincues s'opère par l'intermédiaire de l'esclavage et de la création de castes artisanales. Les esclaves peuvent être vendus sur des marchés internationaux, qui s'ajoutent aux marchés régionaux dans le cadre de la traite arabe, puis européenne. Les guerres lignagères de razzias sont des guerres réglées, courtes et peu destructrices, qui permettent d'acquérir par la violence ce que l'échange permet d'obtenir en période de paix, soit la sécurité des femmes et des biens, mais aussi ce que la paix ne peut fournir, soit des terres, l'anéantissement de groupes entiers qui seront réduits en esclavage ou incorporés dans des castes artisanales inférieures. La classe franche dans son ensemble tire profit des captifs que procure la guerre, contrairement à ce qu'on observe dans les États guerriers.

En Afrique sahélienne, la notion de suite militaire, reprise d'Engels, est utilisée par Meillassoux [31] à propos de la naissance de l'Empire du Mali. Au ^{xiii} siècle, un chef de

lignage, Soundiata, réussit à fédérer un certain nombre de clans de langue mandé pour lutter contre le brigandage et les razzias esclavagistes de ses voisins.

Despotisme guerrier

Il résulte de l'apparition d'une classe sociale aristocratique libérée des tâches de production. Les despotismes guerriers ou, selon Jean-Pierre Olivier de Sardan [40], les *chefferies classiques s. str.*, révèlent l'existence d'une classe sociale libérée de la production, spécialisée dans la guerre et l'exercice du pouvoir. Il existe ainsi deux secteurs économiques, l'un aristocratique et guerrier, l'autre domestique. La distribution des esclaves entre aristocrates et paysans ne reflète pas seulement la différence de condition entre l'aristocratie et les classes franches, elle définit surtout deux secteurs économiques distincts, l'un esclavagiste, l'autre domestique [31]. L'utilisation et l'exploitation des captifs permettent à l'aristocratie de se dispenser de tout travail aux champs et de se consacrer entièrement aux tâches sociales et guerrières. La remise préalable du butin au roi et aux chefs fait apparaître sa distribution ultérieure comme un acte de générosité seulement. À ce niveau, la structure sociale s'oppose à la formation d'un État du fait des rivalités entre chefferies.

Le système des castes est présent en zone sahélienne bien que certaines tâches artisanales puissent être confiées à des esclaves. Les guerres de razzias se développent et certains esclaves détenus par l'aristocratie peuvent être investis de tâches administratives diverses préfigurant l'institution des esclaves de la couronne. L'écoulement des esclaves est assuré par des marchés internationaux, soit à travers le Sahara, soit pour les sociétés forestières, en direction de la côte atlantique. Le royaume est inséré dans un vaste réseau d'échanges commerciaux internationaux. Le secteur économique esclavagiste de l'aristocratie ne contrôle pourtant pas le réseau commercial, qui est le fait de marchands professionnels ; les aristocrates n'ont pas les moyens de contraindre les marchands à partager les bénéfices [25].

Un exemple de ce type de formation politique est donné par l'Empire Sonraï. Dans ce cas l'acceptation de l'hégémonie d'une aristocratie « protectrice » par la société lignagère vient des menaces exercées par les razzias touaregs. Des esclaves sont incorporés dans la sphère du pouvoir, notamment dans l'armée. Certains esclaves accèdent même à des charges administratives importantes : chef de la flottille du « roi » portant le titre d'Askia, conseiller principal de ce dernier, gouverneur de Djenné, percepteur des taxes du port de Tombouctou, chef du protocole (Olivier de Sardan, 1975) [40]. En forêt, le Royaume Abron du Gyaman regroupe des populations matrilineaires de langue gur (Senoufo, Gurunsi), mandé (Goro, Dioula) et

akan (Agni). Le secteur de production esclavagiste dépendant de l'aristocratie concerne ici trois domaines : la production agricole, l'extraction de l'or et le portage. L'institution des esclaves de la couronne se limite à quelques conseillers proches du roi, dont le rôle est essentiellement religieux (Terray, 1974) [25].

Tyrannies militaires

Les États guerriers regroupent les tyrannies militaires et les sociétés royales. Les *États guerriers s. str.*, ou tyrannies militaires, sont des États esclavagistes s'appuyant sur un corps d'esclaves armés qui exploitent militairement les paysans contraints de participer physiquement à la capture des esclaves au sein d'une armée de métier. Ces activités de capture et d'engagement militaire permanent expliquent, mieux que l'extraction et le commerce de l'or en direction du monde méditerranéen, le développement de ces formations.

Le régime politique est despotique et la guerre est le noyau autour duquel se forme une société à hiérarchie interne strictement militaire, dont le seul maître et le seul pôle d'accumulation et de redistribution des richesses et des hommes est le « roi ». À travers ces mécanismes, les États guerriers édifient une société nouvelle qui s'affirme à travers des hommes jeunes dotés de la force physique, en opposition avec la société lignagère patriarcale dominée par les « aînés ». Elle privilégie l'association sur le clan, l'adhésion et la cooptation comme mode de recrutement sur la parenté et la naissance, de même la valeur et l'exploit sur l'ancienneté. Les corps armés serviles des esclaves de la couronne, particulièrement puissants, contrebalancent facilement les tentatives d'insubordination des autres corps de guerriers. Les armées seront utilisées pour les razzias, mais également pour détruire les lieux de pouvoir concurrents au cours d'opérations ponctuelles visant les autres centres urbains et s'achevant le plus souvent par leur mise à sac et leur destruction, sans volonté d'intégration dans un « Empire ».

Le système des castes est présent. À la différence des sociétés marchandes, l'esclavage fonctionne surtout au profit de la cour et des membres de l'aristocratie. Les esclaves attachés au palais et à la classe dominante sont utilisés comme instrument de domination et d'oppression contre les populations agricoles franches. L'accumulation des esclaves au sein de la classe dominante, pour des raisons de prestige, prive par ailleurs la paysannerie de cette main-d'œuvre et maintient celle-ci dans les structures d'une économie domestique. Le roi se réserve la plus grande partie des prises et distribue le reste aux guerriers. Le renouvellement de la population servile s'opère plus souvent à travers de nouveaux raids de razzias que par des mécanismes internes de fécondité. Les guerres de razzias se diversifient : campagnes de longue durée mettant en jeu des effectifs

importants, raids rapides menés par de petits groupes de guerriers, simples brigandages en bande sans commandement. D'autres causes de servitude existent comme la famine ou l'insolvabilité. Un des atouts de ce type d'État est qu'il peut tenir campagne pendant l'hivernage, saison des cultures, une partie au moins de ses troupes, à la fois parce que le roi dispose d'un surplus suffisant pour nourrir ceux des guerriers qui ne peuvent cultiver et d'assez d'hommes pour qu'on puisse n'en mobiliser à chaque fois qu'une partie et laisser ceux qui restent aux tâches agricoles [45] (p 345). Les esclaves sont rarement achetés, mais essentiellement vendus. L'exportation des esclaves en direction du nord, à travers le Sahara et en direction de l'Atlantique par l'intermédiaire des marchés internationaux, ne laisse sur place qu'un nombre minimum de captifs réservés d'abord à la cour, à l'aristocratie et aux chefs militaires.

Un exemple de ce type de formation politique est donné par l'Empire bambara de Ségou [46,47].

Sociétés royales

Elles voient apparaître la divinisation du roi et sa mise à l'écart progressive des affaires politiques. En Afrique, la royauté fait souvent référence à la notion de « royauté divine » introduite en son temps par Frazer. Cette notion a fait l'objet de nombreuses discussions et contestations [48], bien que le terme soit maintenu par un anthropologue marxiste comme Meillassoux [31]. Nous ne l'utiliserons pas ici, suivant ainsi l'exemple de Testart [49].

La société conserve une structure lignagère de base et s'organise autour d'une cité solidement fortifiée, centre administratif de l'État. L'absolutisme royal est à la fois le produit de l'envahissement du pouvoir par les grands aristocrates et de la réaction du roi face à ce phénomène. Le roi reste confiné dans son palais, à l'exception de certaines fêtes religieuses. La sacralisation du souverain et ses relations privilégiées avec le divin procèdent de deux sources. L'une provient de la notion patriarcale empruntée à l'idéologie de la parenté, l'autre de la résurgence de fonctions sacerdotales confiées par certaines sociétés lignagères à des personnages liés au sacré. Le roi a seul le gouvernement suprême, mais il n'est pas le seul gouvernant. Il a autour de lui des gens de cour qui partagent les charges et les avantages de son rôle. Ce groupe, qui habite le palais, pouvait constituer une menace pour le monarque. La divinisation du roi achève d'écarter ce dernier des affaires temporelles et le met à l'écart des pressions exercées par les conseils, qui peuvent même le contraindre à se suicider. La sacralisation du roi, qui est imposée par son entourage afin de l'écarter du pouvoir exécutif, se renforce à mesure que la royauté s'enfonce dans ses contradictions, écartelée entre isolement sacralisé et interventionnisme politique opposant souvent les aristocrates du

Palais aux chefs de la Ville. La transmission du pouvoir s'opère traditionnellement par ordre de primogéniture, mais cette règle entre en contradiction avec le pouvoir des conseils qui élisent le roi.

La part prise par les esclaves de la couronne peut être importante, notamment au niveau du contrôle et de l'administration du Palais. On retrouve des esclaves dans l'armée, qui reste contrôlée par les chefs de lignages, et au niveau de la collecte des impôts. Les esclaves du Palais deviennent des intermédiaires entre le roi et les administrateurs de province, des superviseurs de l'administration et même des gouverneurs de province.

La spécialisation artisanale se manifeste à travers des corps d'artisans attachés au Palais, produisant un art de cour souvent spectaculaire, laitons à cire perdue, tissages, ivoires sculptés, etc. Ces corps d'artisans endogames appartiennent à des guildes, une notion qui reste proche de celle de caste de la zone sahélienne, mises à part des relations beaucoup plus étroites avec le pouvoir central et le Palais. La chasse aux esclaves et l'exploitation de l'or restent de puissants moteurs de l'économie. L'économie marchande, contrôlée par le Palais, s'intègre entre le double pôle côtier sous domination européenne, notamment portugaise, et sahélien.

Le Royaume Yorouba d'Oyo, le Royaume Edo du Bénin et, dans une moindre mesure, l'Ashanti constituent de bons exemples de ce type de société.

États marchands

Ils voient se développer une sphère commerçante importante suivant une voie d'accumulation individuelle des richesses. Peu avant l'emprise coloniale, ces formations se développent en zone sahélienne dans la logique de stratégies d'accumulation et de profits individuels avec le renforcement d'une caste indépendante de marchands, parfois concurrente des pouvoirs administratifs et guerriers. Ces États se caractérisent par l'importance prise par l'Islam dans tous les aspects de la vie économique, sociale et politique.

Dans l'Empire peul du Maassina, Seekou Aamadou et ses marabouts font profession d'ascèse et sont eux-mêmes étrangers au commerce. Détenteurs d'une idéologie puissante et cohérente, capable d'offrir une alternative aux pouvoirs aristocratiques, ils respectent et encouragent l'accumulation privée de richesses par les marchands [31]. On assiste ainsi à l'accession au pouvoir d'une classe dominante désireuse d'encourager le commerce régional (bétail, textiles) et international (or, esclaves), plutôt que de le réprimer. L'application du droit islamique en matière de succession et d'héritage tend à consolider les dynasties régnantes.

Certaines de ces formations, comme l'Empire peul du Maassina dans le delta intérieur du Niger, développent une vraie administration centralisée et proposent une

réorganisation générale des forces économiques, dont le schéma survit encore aujourd'hui. Des gouverneurs sont nommés en certains points stratégiques du territoire. Ethnies diverses spécialisées dans l'agriculture, l'élevage ou la pêche et castes artisanales sont intégrées dans un système socioéconomique complexe, dans lequel chaque spécialisation concourt au fonctionnement général de l'État. Les éleveurs sont partiellement sédentarisés et leurs parcours de transhumances réglementés afin qu'ils n'entrent pas en conflit avec l'exploitation agricole. Les parcours des pêcheurs sur les divers bras du Delta sont également réglementés. Les systèmes des castes se complexifient sous l'influence peul et toucouleur.

Le système de production esclavagiste se renforce avec le développement des razzias visant les populations restées animistes et l'idéologie des guerres saintes (*djihad*). Le volume du trafic des esclaves soumis à la demande maghrébine et européenne augmente et atteint un pic. Il tend ensuite à s'effondrer laissant sur place une pléthore d'esclaves qui ne peuvent plus être écoulés vers l'extérieur et seront utilisés sur place, créant une croissance économique importante aux environs des centres urbains [29]. Ce phénomène crée aux environs des villes les plus importantes des conditions favorables, mais sans lendemain, pour l'apparition d'un véritable servage.

L'Empire peul du Maassina (1818–1862), l'Empire d'El Hadj Omar (1840–1893) et l'Empire de Samori (1870–1898) sont les exemples de ce type d'évolution.

Anthropologie des MA

En suivant Testart [13,14], nous pouvons proposer quelques caractéristiques générales présentées par ce qu'il convient d'appeler désormais des MA.

Les MA se rencontrent dans les tombes de personnages extrêmement divers : rois, hauts dignitaires, seigneurs locaux, chefs de lignage. Ils appartiennent à plusieurs catégories sociales : serviteurs royaux préposés au bien-être du souverain, esclaves domestiques : serviteurs personnels, esclaves en voie d'affranchissement, esclaves établis ou casés sur une terre, esclaves de deuxième génération, esclaves composant des suites guerrières, amis, compagnons suivants non dépendants se donnant la mort volontairement, enfin épouses et concubines. Les esclaves sont soit d'origine interne (esclaves pour dette par exemple), soit d'origine externe (esclaves de guerre).

Les MA n'illustrent pas des sacrifices offerts à des entités religieuses particulières. Les peuples qui placent des objets ou des MA dans les tombes sont loin d'avoir une conception claire d'une vie d'outre-tombe, organisée à l'image de celle d'ici-bas. Les raisons évoquées sont le plus souvent étrangères aux croyances religieuses. Enfin, les MA n'ont pas de caractère expiatoire ; ils ne sont pas tués pour expier une

faute, mais relèvent par contre de liens sociaux et politiques particuliers. Les témoignages historiques permettent par ailleurs de dégager certaines constantes dans les rituels funéraires. Les descriptions concernent toujours des personnages jugés importants, rois, grands seigneurs ou chefs divers, chefs de famille. Les MA y sont souvent mentionnés et relèvent du prestige social.

Tous les témoignages convergent pour dire que la première personne sacrifiée est l'épouse la plus proche du défunt. S'y ajoute un certain nombre d'esclaves et de « familiers ». On notera l'absence de référence explicite au statut de prisonnier de guerre, du moins pour les individus inhumés à proximité du défunt. Les personnages sacrifiés sont toujours des « proches » du défunt, dont les auteurs soulignent les liens de familiarité et de dépendance. Les esclaves sont donc plus particulièrement des esclaves de case et non des esclaves de traite. Une société qui admet la dépendance en général est une société entièrement bâtie sur la dépendance. Aucune personne, ni aucune chose, n'y est sans maître, ni sans propriétaires, y compris les épouses.

Les MA révèlent des liens de fidélités entre maîtres et dépendants, ces derniers pouvant être des volontaires. L'importance de l'esclavage vient d'abord de ce qu'il fournit des dépendants, de ce qu'il permet en conséquence d'accroître leur nombre au-delà du cercle des apparentés et de fournir des fidélités personnelles. Comme pour le pouvoir lignager, les fidélités personnelles constituent une menace pour le pouvoir étatique. Lorsque le pouvoir ne repose que sur des fidélités personnelles, ce dernier se maintient quand il en dispose, mais s'affaiblit et se défait lorsqu'il les laisse proliférer en dehors de son contrôle. Il existe donc une relation inverse entre le développement des fidélités personnelles et le développement de la bureaucratie étatique. L'accompagnement est le signe le plus évident de la puissance. L'ampleur des massacres ne traduit pas la puissance d'un royaume, mais le pouvoir d'un homme. Les fidélités personnelles relèvent de la stratégie de la richesse. Elles naissent avec la richesse et à cause d'elle. La richesse joue le rôle de valeur et ne peut s'incarner que dans des biens d'une certaine durabilité, biens matériels ou esclaves.

Des MA dans quels types de sociétés ?

Il devient dès lors possible de préciser, notamment dans le domaine politique, la nature des sociétés ouest-africaines qui pratiquent le rite de l'accompagnement.

Les MA sont absents des *sociétés lignagères les plus simples*, qui possèdent un nombre très limité d'esclaves et qui ne pratiquent que la poignade. Les données concernant les pratiques funéraires de ces populations restent néanmoins extrêmement pauvres dans le domaine des questions qui nous intéressent ici.

Au delà, la présence de MA témoignant de liens personnels de domination et de dépendance révèle une société fondée sur des liens plus complexes que la simple parenté. C'est dans les sociétés lignagères développées, notamment en Afrique, que l'on rencontre les pires conditions d'esclaves. La coutume apparaît ainsi sporadiquement dans des sociétés lignagères de type *protochefferies*. Elle peut alors concerner tous les chefs de lignage. Les Bëti du Cameroun possèdent un nombre limité d'esclaves tués au moment du décès de leur maître. Chez les Odjirkus et les Abeys de Côte-d'Ivoire, les MA peuvent atteindre une quinzaine. Il est difficile de dire s'il faut assimiler à cet ensemble les données concernant les populations de Guinée-Bissau, Beaffare et Papels.

La coutume atteint un développement maximum avec les *chefferies classiques*, qui voient se développer une sphère aristocratique, et où les guerres de razzias se multiplient, alors que l'institution des esclaves de la couronne reste absente ou embryonnaire. Les descriptions disponibles pour l'Empire du Mali une fois consolidé parlent en faveur d'une chefferie classique. On constate dans cette formation la présence d'une aristocratie. L'ordre de succession suit le principe de primogéniture. Le chef suprême, appelé Mansa, est entouré de hauts fonctionnaires et dignitaires choisis parmi les descendants de Soundiata, le fondateur de la dynastie. Les descendants de Soundiata constituaient une aristocratie militaire, dite noblesse de carquois, qui exerçait de préférence des fonctions militaires. Les indications historiques disponibles sur les MA ne concernent que le Mansa. Dans le Royaume Abron de Côte d'Ivoire, les mises à mort en relation avec le défunt sont accompagnées d'exécutions sauvages.

Les MA se retrouvent dans des sociétés de transition comportant un pouvoir « royal » dans lequel les esclaves servent à la fois leur maître et l'État. Dans les *sociétés étatiques royales*, la coutume se limite peut-être à la sphère palatale. Les fidèles personnels, notamment les « esclaves de la couronne », jouent en effet un rôle important dans les monarchies où la hiérarchie de fonction reste peu importante. Les MA royaux sont associés à des massacres externes aléatoires. L'Empire du Ghana pose un problème délicat, car il est difficile d'évaluer la nature de la société et du pouvoir politique à partir de sources essentiellement historiques. Ce que l'on sait est néanmoins compatible avec la notion de société royale. Le roi entretient des relations privilégiées avec le sacré représenté par un serpent mythique. Son pouvoir est essentiellement symbolique. Il parle peu et ne peut aller à la guerre. Il ne converse des affaires publiques qu'avec les chefs et les prêtres. L'organisation politique repose sur une aristocratie comprenant des patriarches conseillers, généraux, gouverneurs militaires, officiers. Il n'y a pas d'artisans castés. Les MA sont des proches du roi, notamment des intendants. On retrouve des MA dans le Royaume Ashanti et dans les Royaumes d'Oyo et du Bénin. Un chercheur comme Irstam a ras-

semblé en 1944 [50] (pp 153-155) quelque 60 témoignages sur cette coutume royale.

La coutume régresse et disparaît dans les *États guerriers* et les *États marchands* au maximum de la traite arabe et européenne. On ne signale pas la pratique des MA pour l'État guerrier bambara de Ségou. Les Seerer présentent une société étatique comportant une classe de captifs de la couronne supérieure aux autres captifs. Ces derniers ne devaient leurs services qu'aux maîtres suprêmes dans les capitales. Nous n'avons retrouvé qu'une seule mention de MA, un chef militaire d'un personnage important. Le statut des esclaves s'améliore ainsi dans les États despotiques qui ont tendance à lutter contre la constitution de pouvoirs personnels. La fin des MA accompagne trois phénomènes :

- on passe de fidélités envers des hommes particuliers (qui vont jusqu'à la mort) à des fidélités envers des principes, par exemple le service de l'État ;
- on passe d'une hiérarchie entre individus à une hiérarchie de fonctions ;
- on assiste à une bureaucratisation. Le service de l'État, non de la personne du roi, ou l'appartenance à une bureaucratie exclut la mise à mort au titre de l'accompagnement. La pratique de l'accompagnement est absente des grands États que l'on aimerait dire « consolidés », tout au moins largement bureaucratisés.

Mégalithisme sénégalais et sociétés

La compatibilité que nous reconnaissons entre les faits archéologiques et les données ethnohistoriques permettent de dresser un tableau plausible de la société qui est à l'origine du mégalithisme sénégalais. Une interprétation anthropologique des données archéologiques est rendue possible par la proximité géographique du domaine mégalithique et des sociétés précoloniales qui nous fournissent des renseignements sur les structures sociales et politiques, cela malgré un certain décalage chronologique. La plupart des renseignements ethnohistoriques disponibles sont en effet postérieurs à la fin du phénomène mégalithique.

L'extraction des mégalithes provenant de la cuirasse latéritique, le transport des pierres et la construction des tombes dépassent les possibilités d'une simple famille. Ces opérations nécessitent donc la présence d'une autorité politique fédérative, ou coercitive, et des formes plus ou moins complexes de collaboration entre lignages. Celle-ci est capable de mobiliser la main-d'œuvre de « grandes familles » plus ou moins proches sur le plan de l'ascendance.

L'asymétrie topographique ou stratigraphique des inhumations traduit une hiérarchie et révèle la distance sociale séparant l'accompagné des accompagnants. Les MA

permettent d'identifier certains liens socioéconomiques et politiques présents au sein des sociétés qui les pratiquent. Les traitements infligés à une partie des individus inhumés dans la tombe avec le défunt témoignent des fortes inégalités caractérisant cette société.

Les sépultures simultanées dont les corps sont en contact direct signalent les liens sociaux les plus forts. Il peut s'agir des épouses ou des concubines du défunt ou, si les corps sont nombreux, de sa garde rapprochée. Des configurations complexes comme celles rencontrées dans le cercle 25 de Sine Ngayène (Figs. 3,4) témoignent de la présence de dépendants dont la proximité avec le défunt dans la mort exprime des liens de fidélités indéfectibles dans la vie.

Les accumulations de corps dans les niveaux supérieurs de la tombe ou en position périphériques peuvent correspondre à des esclaves. Les esclaves inhumés sont des proches et des intimes du défunt, intégrés dans la communauté domestique du maître, notamment des esclaves de case. Les esclaves sont issus des pratiques de l'esclavage interne et/ou de la prédation guerrière. Certains corps superficiels pourraient témoigner de mises à mort intervenant un certain temps après le décès de la personne inhumée. Des témoignages historiques montrent que l'on peut « sacrifier » certains individus, notamment des captifs de guerre, en mémoire de certains défunts, plusieurs années après leur décès. Cette pratique pourrait expliquer la présence de certains corps découverts dans la partie superficielle ou périphérique de la sépulture. Le cas du cercle 27 de Sine Ngayène, utilisé sur une longue période, pourrait illustrer ce phénomène.

Avec leur grand nombre de MA témoignant d'un statut particulièrement défavorisé pour les esclaves, les rituels funéraires mégalithiques sont incompatibles avec une société étatique consolidée. Le sort réservé aux multiples personnes exécutées à la mort d'un personnage importante est compatible avec une société lignagère traditionnelle et incompatible avec une société étatique dans laquelle le sort des esclaves s'améliore. L'inflation du nombre des MA au cours du temps, si elle se vérifie, témoigne du renforcement du pouvoir de certaines chefferies. Ce phénomène révèle une hiérarchisation progressive des lignages, du renforcement du pouvoir de certaines chefferies, de l'augmentation des compétitions entre détenteurs du pouvoir politique et d'une augmentation progressive des inégalités et de la violence intra- et intercommunautaire. Comme en témoigne l'inflation du nombre des MA, le modèle le plus plausible est celui d'une chefferie classique évoluant de la suite militaire vers celui du despotisme guerrier avec la création d'une classe aristocratique. Le phénomène observé semble indépendant des transformations induites par le commerce arabe, puis européen, des esclaves, son origine étant plus ancienne. Les plus anciens témoignages de MA dans les sépultures mégalithiques se situent en effet dans les pre-

miers siècles avant notre ère avant l'influence araboberbère et son terme probablement au ^{xvi} siècle peu avant l'arrivée des premiers européens sur les côtes de l'Afrique.

Selon l'hypothèse que nous défendons la construction des cercles cesse avec l'apparition d'un nouveau type de sépulture, le tumulus à pierre(s) frontale(s) et la disparition progressive des MA. Ce phénomène peut être mis en relation avec la prise de contrôle de la zone occidentale par la dynastie Gelwaar d'origine mandé et la formation du « Royaume » du Saloum, centré sur le bassin du fleuve du même nom. Elle a causé l'effondrement des chefferies traditionnelles et, à terme, la disparition d'un système politique voué à l'anarchie [10].

Conclusion

Nous avons tenté de dépasser ici la vision néoévolutionniste schématique proposée par l'archéologie nord-américaine, qui imprègne encore trop souvent les interprétations « sociales » des archéologues en montrant que la réalité ethnohistorique est certainement plus complexe et mérite une attention plus soutenue (pour une vision nuancée de la notion de complexité appliquée aux populations africaines voir McIntosh, 1999) [51]. Rappelons néanmoins que, selon Paul Veyne [52], toute histoire particulière ne peut s'écrire que par rétrodiction de concepts généraux, contrairement à ce que ce même auteur avance aujourd'hui en disant que l'Histoire n'est faite que d'événements particuliers impossibles à généraliser [53].

L'ensemble de notre construction dépend pourtant de la qualité des sources mobilisées et ne représente qu'un état provisoire de la réflexion. Les données archéologiques disponibles restent peu nombreuses. Les sépultures fouillées sont en nombre restreint et les dates permettant de proposer un scénario historique limité à quelques mesures. Dans cette perspective, la datation des tumulus à terre frontale reste conjecturale et repose uniquement sur des données d'ordre topographiques [54]. Cette situation ne doit pourtant pas nous empêcher de proposer des interprétations de rang élevé, mais doit nous rendre attentif au caractère provisoire et seulement plausible de ces dernières.

Références

1. Leroi-Gourhan A, Bailloud G, Brezillon M (1962) L'hypogée II des Mournouards (Mesnil-sur-Oger, Marne). *Gallia préhistoire* 5: 23-133
2. Gallay A, Chaix L (1984) Le dolmen M XI. Texte et planches, documents annexes. Le site préhistorique du Petit-Chasseur, Sion VS 5/6, cahiers d'archéologie romande 31/32, documents du département d'anthropologie et d'écologie de l'université de

- Genève 8/9, bibliothèque historique vaudoise, Lausanne, 2 volumes, 182 p et 17 p, [512] p
3. Duday H (2007) *Lezioni di archeotatologia, Archeologia funeria e antropologia di campo*. Soprintendenza archeologica, École française de Rome, Rome, 230 p
 4. Duday H, Masset C (eds) (1987) *Anthropologie physique et archéologie, méthodes d'étude des sépulture*. Colloque, 4–6 novembre 1982, Toulouse, Éditions du CNRS, Paris, 402 p
 5. Chambon P (2003) Les morts dans les sépultures collectives néolithiques en France, du cadavre aux restes ultimes. Éditions du CNRS (Gallia préhistoire, suppléments 35), Paris, 395 p
 6. Thilmans G, Descamps C (1974) Le site mégalithique de Tiékène-Boussoura (Sénégal), Fouilles de 1973–1974. Bulletin de l'Institut fondamental d'Afrique noire, série B 36:447–96
 7. Thilmans G, Descamps C (1975) Le site mégalithique de Tiékène-Boussoura (Sénégal), Fouilles de 1974–1975. Bulletin de l'Institut fondamental d'Afrique noire, série B 37:259–306
 8. Thilmans G, Descamps C, Khayat B (1980) Protohistoire du Sénégal, Recherches archéologiques 1, Les sites mégalithiques. Mémoires de l'Institut fondamental d'Afrique noire 91, Institut fondamental d'Afrique noire, Dakar, 158 p
 9. Gallay A, Pignat G, Curdy P (1982) Mbolo Tobé (Santhiou Kohel, Sénégal), Contribution à la connaissance du mégalithisme sénégalais. Archives suisses d'anthropologie générale (Genève) 42:217–59
 10. Gallay A (2007) Le mégalithisme sénégalais, une approche logicienne. In : Descamps C, Camara A (eds), *Senegalia, études sur le patrimoine ouest-africain (Hommage à Guy Thilmans)*, Sépia, Saint-Maur-des-Fossés, pp 205–22
 11. Holl AFC, Bocoum H (2006) Variabilité des pratiques funéraires dans le mégalithisme sénégalais, Le cas de Sine Ngayène. In : Descamps C, Camara A (eds), *Senegalia, Études sur le patrimoine ouest-africain (Hommage à Guy Thilmans)*. Sépia, Saint-Maur-des-Fossés, pp 224–34
 12. Holl A, Bocoum H, Duepper S, Gallegher D (2007) Switching Mortuary Codes and Ritual Programs, the double – monolith – circle from Sine-Ngayene, Sénégal. *Journal of African Archaeology* 5:3–24
 13. Testart A (2004a) Les morts d'accompagnement, la servitude volontaire 1. Errance, Paris, 263 p
 14. Testart A (2004b) L'origine de l'État, La servitude volontaire 2. Errance, Paris, 137 p
 15. Gallay A (2006) Les sociétés mégalithiques, pouvoir des hommes, mémoire des morts. Presses polytechniques et universitaires romandes (Le savoir suisse, histoire 37), Lausanne, 139 p
 16. Becker C, Martin V (1982) Rites de sépulture préislamiques au Sénégal et vestiges protohistoriques. Archives suisses d'anthropologie générale (Genève) 46:261–93
 17. Robert A (1997) Essai de synthèse du mégalithisme ouest-africain. Mémoire de licence non publié, université de Neuchâtel (séminaire de préhistoire), Neuchâtel, 2 volumes, 259 p et 45 p
 18. Robert A (1998) Les sources écrites européennes du xv^e au xix^e siècle, Un apport complémentaire pour la connaissance du passé africain. Septième colloque euroafricain, Milan, 9 mai 1998. Institut international d'anthropologie, CIRSS, Paris. <http://membres.lycos.fr/A.Robert.html>, 12 p
 19. Cuq J (traduction 1985) Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du viii^e au xvi^e siècle (Bilad al-Sudan). Éditions du CNRS, Paris, 515 p
 20. Fernandes V (1938) Description de la côte d'Afrique du Ceuta au Sénégal (1506–1507). Traduction T. Monod, Édition de Cerival, Paris, 216 p
 21. Le Mire (1955), Notes sur les enterrements sévères. In : Joire J, Découvertes archéologiques dans la région de Rao (Bas Sénégal). Ifan, B. 17, 3–4, Dakar, pp 330–1
 22. Cultru P (1913) Premier voyage de Sieur de la Courbe fait à la Côte d'Afrique. Champion et Larose, Paris, 320 p
 23. Labat JB (1728) Nouvelle relation de l'Afrique occidentale, contenant une description exacte du Sénégal et des pays situés entre le Cap Blanc et la rivière de Serrelionne, jusqu'à pélus de 300 lieues en avant dans les terres. Pierre-François Giffart, Paris, 5 volumes
 24. Le Maire JJ (1972) Les voyages de sieur Le Maire aux Îles Canaries, Cap-Vert, Sénégal et Gambie, sous M Dancourt, directeur de la Compagnie Royale d'Afrique. Reproduction en cinq microfiches de l'édition de Paris, J Collombet 1695, Hachette, Paris
 25. Terray E (1975) La captivité dans le Royaume Abon du Gyaman. In Meillassoux C (ed). *L'esclavage en Afrique précoloniale*. Maspéro (bibliothèque d'anthropologie) Paris, p 389–453
 26. M'Leod JDM (1821) *L'Afrique ou histoire, mœurs, usages et coutumes des Africains*, Dahomey (Guinée). Nepveu, Paris, 147 p
 27. Casparis L (2006) Early Classic Jalieza and the Monte Albán State, A study of political fragmentation in the Valley of Oaxaca, Mexico. Thèse de doctorat de l'université de Genève, faculté des sciences, section de biologie, archéologie préhistorique, sciences 3717, département d'anthropologie et d'écologie, Genève, 106 p
 28. Mercier P (sans date) Royaume du Bénin. *Encyclopedia universalis*
 29. Aubin C (1982) Croissance économique et violence dans la zone saharienne, du xvi^e au xix^e siècle. In : Bazin J, Terray JE (eds), *Guerres de lignages et guerres d'états en Afrique*. Éditions des Archives contemporaines, Paris, pp 423–511
 30. Testart A (2003) Propriété et non-propriété de la terre, 1. L'illusion de la propriété collective archaïque. *Études rurales*, 165/166: pp 209–42
 31. Meillassoux C (1986) *Anthropologie de l'esclavage, le ventre de fer et d'argent*. Presses Universitaires de France, Paris, 375 p
 32. Meillassoux C (ed) (1975b), *L'esclavage en Afrique précoloniale*. Maspéro (Bibliothèque d'anthropologie), Paris, 582 p
 33. Meillassoux C (1977) Terrains et théories. *Anthropos*, Paris, 344 p
 34. Meillassoux C (1975) Femmes, greniers et capitaux. Maspéro, Paris, 251 p
 35. Testart A (2007) Critique du don, Études sur la circulation non marchande. Syllepse (Matérialogiques), Paris, 265 p
 36. Gallay A (à paraître 1) Les mécanismes de diffusion de la céramique traditionnelle dans la boucle du Niger (Mali), une évaluation des réseaux de distribution. In : Manen C, Convertini F, Binder D, Sénépart I (eds), *Organisation et fonctionnement des premières sociétés paysannes, structure des productions céramiques*, séance SPF, Toulouse, mai 2007, Mémoires de la Société Préhistorique Française
 37. Tamari T (1991) The development of caste systems in West Africa. *Journal of African History* 32: 221–50
 38. Tamari T (1997) Les castes de l'Afrique occidentale, artisans et musiciens endogames. *Société d'ethnologie (Sociétés africaines 9)*, Paris, 464 p
 39. Héritier F (1975) Des cauris et des hommes. Production d'esclaves et accumulation de cauris chez les Samo (Haute-Volta). In : Meillassoux C (ed), *L'esclavage en Afrique précoloniale*. Maspéro (Bibliothèque d'anthropologie), Paris, pp 477–507
 40. Olivier de Sardan JP (1982) Le cheval et l'arc. In : Bazin J, Terray E (eds), *Guerres de lignages et guerres d'états en Afrique*, Éditions des Archives contemporaines, Paris, pp 189–234
 41. Martinelli B (1993) Agriculteurs métallurgistes et forgerons en Afrique soudanésahélienne. *Études rurales* 125/126, pp 25–41
 42. Robion-Brunner C (2008) Vers une histoire de la production du fer sur le plateau de Bandiagara (pays dogon, Mali) durant les empires précoloniaux, peuplement des forgerons et traditions sidérurgiques. Thèse de doctorat de l'université de Genève, faculté des sciences, section de biologie, archéologie préhistorique,

- sciences 3960, département d'anthropologie et d'écologie, Atelier d'impression Repromail, Genève, 429 p
43. Gallay A (2003) Les traditions céramiques dogon. In : Bedaux RMA, Van Der Waals JD (eds), *Regards sur les Dogon du Mali*. Rijksmuseum voor Volkenkunde, Leyden, Snoeck, Gand pp 160–9
 44. Gallay A, Sauvain-Dugerdil C (1981) *Le Sarnyéré Dogon, Archéologie d'un isolat, Mali*. Éditions ADPF (Recherche sur les grandes civilisations, Mémoire 4), Paris, 242 p
 45. Bazin J (1985) À chacun son Bambara. In : Amselle J-L, M'Bokolo E (eds), *Au cœur de l'ethnie, Ethnies, tribalisme et état en Afrique, La Découverte (Textes à l'appui, série anthropologie)*, Paris, pp 87–127
 46. Bazin J (1975) Guerre et servitude à Ségou. In : Meillassoux C (ed), *L'esclavage en Afrique précoloniale*, Maspéro (bibliothèque d'anthropologie), Paris, pp 135–81
 47. Bazin J (1982) État guerrier et guerres d'État. In : Bazin J, Terray E (eds), *guerres de lignages et guerres d'états en Afrique*. Éditions des Archives contemporaines, Paris pp 319–74
 48. Tardis C (sans date) *Anthropologie, Roi divin*. Encyclopedia universalis
 49. Testart A (2005) *Éléments de classification des sociétés*. Errance, Paris, 156 p
 50. Irstam T (1944, réédition 1970) *The king of Ganda, Studies in the institutions of sacral kingship in Africa*. Negro University Press, Westport (Connecticut), 203 p
 51. McIntosh SK (ed) (1999) *Beyond chiefdoms, Pathways to complexity in Africa*. Cambridge university press, Cambridge, 176 p
 52. Veyne P (1971) (rééditions 1979, 1996) *Comment on écrit l'histoire, Essai d'épistémologie*. Le Seuil (L'univers historique), Paris, 242 p
 53. Fournier M (2009) L'histoire ne nous apprend rien ! Rencontre avec Paul Veyne. *Les grands dossiers des sciences humaines*, 13 décembre 2008, janvier–février 2009, Sciences humaines, Paris, pp 14–7
 54. Gallay A (à paraître 2) *Sériation chronologique de la céramique mégalithique sénégalaise (Sénégal, Gambie). 700 cal BC–1700 cal AD*, *Journal of African Archaeology*